

PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT VOUS AMENER À RENCONTRER DES DIFFICULTÉS :



Aléas climatiques
(gel, inondations, sécheresse)



Crises économiques



Crises sanitaires



Instabilité des revenus



Problèmes de santé ou personnels

CONSEIL D'ENTREPRISE

LE DISPOSITIF RÉAGIR

Je rencontre
des **difficultés**
sur mon exploitation

Je souhaite être accompagné
pour prendre les bonnes
décisions

CONTACTEZ LE DISPOSITIF



DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL OPÉRATIONNEL

qui propose la meilleure solution,
quelles que soient vos difficultés.



ATOUTS

Un référent unique
Un réseau de compétences
Une vision globale de la situation



INTERVENTIONS

Accompagnement social :
santé, handicap...
Expertise technico-économique
Conciliation auprès des organismes
bancaires, des fournisseurs...
Aides financières conjoncturelles
Accompagnement administratif
Accompagnement juridique

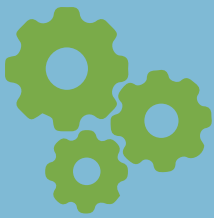


UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET CONFIDENTIEL

Piloté par la Chambre d'agriculture
de l'Yonne avec ses partenaires contributeurs :



et en étroite relation avec une quarantaine
d'organismes techniques, économiques,
administratifs et locaux...



Le FONCTIONNEMENT du dispositif

Un lieu d'écoute

GRATUIT et **CONFIDENTIEL**

pour faire face aux difficultés



03 86 94 22 22

Un numéro unique



Sur l'exploitation, avec un conseiller référent pour :

- connaître vos **objectifs personnels**
- comprendre votre **situation économique et financière**

ENTRETIEN

1

3 SEMAINES

2

PRISE DE CONTACT

3 H



3

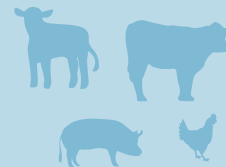
1 MOIS

DIAGNOSTIC & PLAN D'ACTIONS



Le diagnostic est présenté au cours d'un second rendez-vous. Ce document vous appartient et ne peut être diffusé sans votre accord.

Un plan d'actions individualisé est réalisé avec les suites à donner.



2 À 3 H

1 MOIS

4

TABLE-RONDE

Accompagnement table-ronde avec les créanciers. Transmission au préalable du diagnostic aux participants.

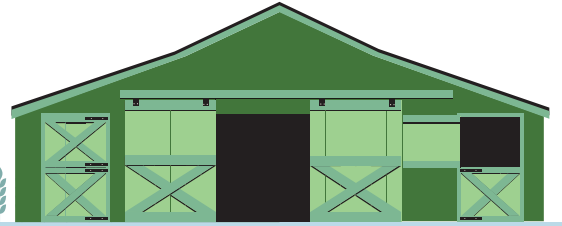
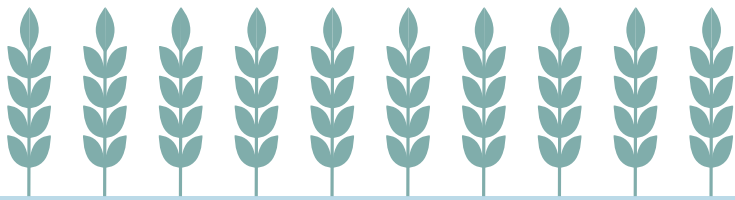
Objectifs :

- Présenter la situation de l'exploitation
- Étudier les perspectives et les capacités de remboursement
- Établir un plan d'actions.

Un relevé de décisions de la table ronde est transmis aux participants.

**FIN D'ACCOMPAGNEMENT
POSSIBLE**





DÉCISION

5

FIN D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DISPOSITIF

Réagir
Solidarité & Accompagnement



SUITES POSSIBLES

ACCOMPAGNEMENT AU REDRESSEMENT

ÉTUDE

- Étalement des dettes possible sur 5 années maximum.
- Moyens de production (foncier, matériel, cheptel, bâtiment, main d'œuvre) présents et adaptés.

SUIVI DU PLAN DE REDRESSEMENT



Conseillers d'entreprise,
Chambre d'agriculture

DISPOSITIF AREA

Aide à la Relance des Exploitations Agricoles pour soutenir les entreprises ayant une perspective de retour à la viabilité (aide de l'état sous conditions d'éligibilité)

- Plan de restructuration de 7 ans maximum.
- Suivi technico-économique obligatoire



DDT

ACCOMPAGNEMENT À LA CESSATION D'ACTIVITÉ

- Étalement inutile. Rentabilité impossible à dégager.
- Moyens de production inadaptés.
- Ou souhait d'arrêter.



Juriste, Chambre d'agriculture

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Étalement possible des dettes sur plus de 5 ans
Ou Pas de collaboration possible avec les différents créanciers.



Avocats
spécialisés



AUTRES PARTENAIRES



L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL



« Au niveau national, les Chambres d'agriculture accompagnent chaque année 4 000 agriculteurs en difficulté. La Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires sont à vos côtés ».

Arnaud DELESTRE,

Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne



Vos interlocuteurs

Tél : 03 86 94 22 22

Laurence BARBÉ l.barbe@yonne.chambagri.fr

Cyrille FOURNIER c.fournier@yonne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture
de l'Yonne
14 bis rue guynemer
CS 50289
89005 AUXERRE
www.yonne.chambagri.fr



Mars 2025